

# Financement de l'économie

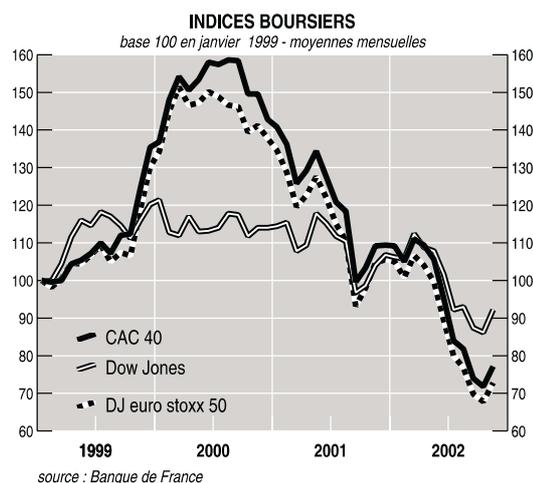
Jusqu'à la mi-octobre 2002, l'évolution défavorable des marchés d'action et la révision à la baisse des anticipations de croissance ont entraîné une réduction du rythme de croissance des financements de crédit et de marché pour les sociétés non financières en dépit du mouvement de détente des taux monétaires et obligataires. Cette diminution a surtout concerné les financements à court terme, notamment en direction d'entreprises mal notées ou appartenant au secteur des télécommunications.

La légère reprise puis la stabilisation du marché des actions, intervenue depuis la mi-octobre 2002, l'abaissement des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) de 50 points de base le 6 novembre, et de la Banque Centrale Européenne (BCE) de 50 points de base le 5 décembre, pourraient inaugurer un changement des conditions monétaires et financières. Mais ce dernier reste subordonné à la résolution de nombreuses incertitudes d'ordre économique et géopolitique.

## Les marchés boursiers ont chuté jusqu'à la mi-octobre...

Les indices boursiers des États-Unis et de la zone euro se sont inscrits dans une nette tendance baissière depuis le début de mars 2002 jusqu'à un point bas à la mi-octobre 2002. Sur cette période le Dow Jones a perdu 26% tandis que la diminution était encore plus marquée pour le DJ Euro stoxx 50 (-39%) et le CAC 40 (-38%). Cette diminution résulte du cumul de plusieurs facteurs d'incertitude d'ordre économique (doute sur les perspectives de bénéfices des entreprises), comptable (soupçon d'insincérité pesant sur les comptes de sociétés importantes depuis l'affaire Enron) et géopolitique (éventualité d'une intervention en Irak). En outre les indices technologiques ont suivi cette baisse de manière accentuée, l'indice américain Nasdaq perdant 37% et l'indice français IT CAC 63%. En effet les entreprises appartenant aux secteurs des nouvelles technologies de l'information et des télécommunications (NTIC) connaissent souvent d'importantes difficultés financières en raison d'un endettement excessif.

①



## ... tandis que les spreads sur obligations privées augmentaient...

Parallèlement à la chute des bourses, la prime de risque supportée par les entreprises pour le coût du financement obligataire a nettement augmenté. Le spread<sup>(1)</sup> entre obligations émises par les entreprises industrielles et titres publics de même maturité s'est ainsi creusé : à hauteur de 68 points de base pour les obligations d'échéance sept à dix ans, et de 99 points de base pour celles d'échéance un à trois ans entre fin mars et la mi-octobre 2002. Les titres notés BBB<sup>(2)</sup> ainsi que ceux des entreprises du secteur des télécommunications ont été particulièrement touchés par ce relèvement.

## ... et que les crédits intermédiés de court terme aux entreprises décéléraient fortement

Les encours de crédits aux sociétés non financières (SNF) consentis par les établissements de crédit établis en France sont passés d'une hausse, exprimée en taux de croissance trimestriel annualisé, de +14,1%

(1) Le spread est une mesure de la prime de risque supportée par les sociétés privées, fondée sur l'écart (spread) moyen entre le rendement des titres de dettes émis par les entreprises «industrielles» (par opposition au secteur financier) et celui des titres d'État considérés «sans risque».

(2) Titres les plus mal notés dans la catégorie des placements de portefeuille non-spéculatifs.

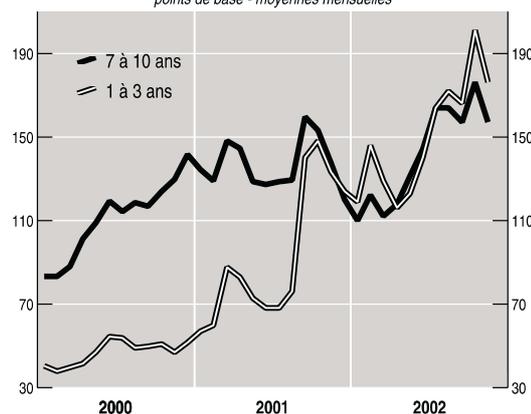
au troisième trimestre de 2000 à une baisse de -2,1% au troisième trimestre de 2002. Mais cette dégradation provient moins des crédits à l'investissement, dont le rythme de croissance demeure positif (+2,8% au troisième trimestre de 2002 contre +9,7% au troisième trimestre de 2000), que des crédits de trésorerie, qui passent d'une hausse de +25,3% à une diminution de -5,5%. Ce phénomène s'observe également pour les financements de marché aux sociétés non financières, dont le taux de croissance est revenu de +22,0% à +0,4% sur la même période, moins du fait des financements à plus d'un an (+3,6% de croissance au troisième trimestre de 2002 contre +19,1% au troisième trimestre de 2000) que de ceux à court terme (-30,1% au troisième trimestre de 2002 contre +32,8% au troisième trimestre de 2000). Au total l'endettement intermédiaire et de marché des SNF a progressé de +3,0% au troisième trimestre de 2002 contre +25,4% sur celui de 2000. Sur moyenne période, après avoir connu une phase de forts taux de croissance sur 1999-2001, il tend depuis à décélérer en raison de moindres perspectives de croissance économique et de difficultés de financement à court terme pour les entreprises risquées. Ceci a conduit à une stabilisation du poids de la dette des SNF en parts de PIB à la mi-2002, après une forte progression au cours des dernières années de 57% du PIB fin 1998 à 73% du PIB fin 2001 (cf. graphique 3).

La diminution du coût du crédit intermédiaire aux agents non financiers intervenue dans la zone euro et en France depuis la fin de l'année 2000 (à l'exception d'une brève période de hausse au second trimestre de 2002) n'a donc pas suffi à enrayer la tendance à la baisse de la croissance des crédits sur la même période, sauf pour les ménages depuis le deuxième trimestre de 2002. La réduction des taux a été plus marquée pour les taux à court terme que pour les taux à moyen et long terme : par exemple en France le taux trimestriel moyen de l'escompte a diminué de 128 points de base entre le dernier trimestre de 2000 et le troisième trimestre de 2002, revenant à de 6,39% à 5,11%, tandis que le taux des crédits à moyen et long terme aux entreprises a baissé de 92 à 4,99%.

La croissance de l'encours de crédits aux ménages connaît en effet une accélération depuis le printemps de 2002, passant de 4,7% au premier trimestre à 6,1% au troisième trimestre de 2002. Enfin, compte tenu de la décélération de l'endettement des administrations publiques (+1,6% au troisième trimestre de 2002 contre +2,6% à celui de 2000), le taux de croissance trimestriel de l'endettement intérieur total (EIT) <sup>(3)</sup> revient de +12,3% au troisième trimestre de 2000 à +8,0% au premier trimestre de 2002 puis à +3,1% au troisième trimestre de 2002.

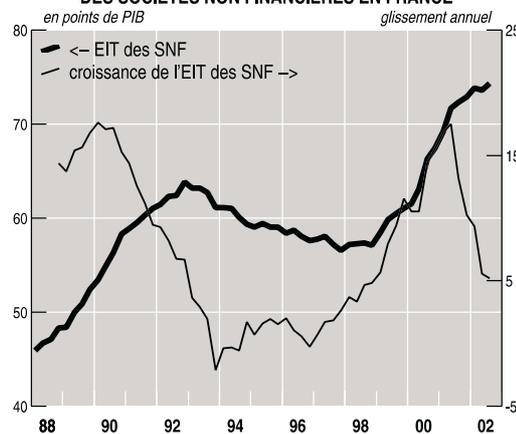
L'évolution des encours de financement en France est proche de celle observée dans la zone euro, dans laquelle la croissance en glissement annuel des créances des institutions financières monétaires (IFM) sur l'ensemble des résidents est revenue de

**2**  
"SPREAD" ENTRE OBLIGATIONS EMISES PAR LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET TITRES PUBLICS - ZONE EURO -  
points de base - moyennes mensuelles



source : Banque de France

**3**  
ENDETTEMENT INTERIEUR TOTAL (EIT)  
DES SOCIETES NON FINANCIERES EN FRANCE  
en points de PIB glissement annuel



source : Banque de France, Insee

+5,1% au premier trimestre à +4,2% au troisième trimestre de 2002. Ce ralentissement a concerné les administrations publiques et les entreprises (notamment pour leur financement de court terme) mais pas les ménages qui ont connu une reprise de la croissance de leurs encours d'endettement. Au total, la croissance des prêts au secteur privé semble ainsi se stabiliser à un niveau (+5,3% au troisième trimestre de 2002) proche de sa moyenne de long terme, compte tenu de la position de l'économie de la zone euro dans le cycle de croissance, après le découplage observé sur la période allant de 1998 à 2000, lié au financement d'opérations immobilières, financières et technologiques.

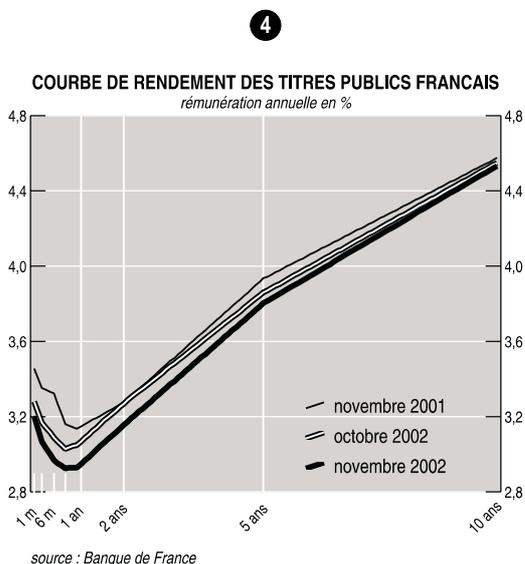
(3) L'endettement intérieur total (EIT) agrège l'ensemble des dettes des agents non financiers résidents contractées auprès des résidents ou des non-résidents, sous forme de prêts ou d'émission de titres de créances sur les marchés de capitaux.

## Les conditions de financement sur les marchés montrent des signes d'amélioration

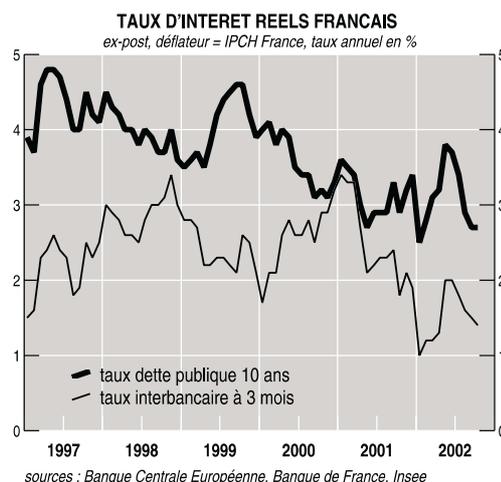
Une reprise des marchés boursiers est intervenue depuis la mi-octobre 2002. Début décembre, ce rebond reste toutefois d'une ampleur limitée, les principaux indices boursiers n'ayant progressé que de 11 à 13% depuis la mi-octobre. Elle a été initialement motivée aux États-Unis par la publication de résultats supérieurs aux attentes par de grandes entreprises, puis soutenue par l'annonce par la Réserve fédérale américaine (Fed) de la diminution de 50 points de base de ses taux directeurs le 6 novembre. Par ailleurs, les indicateurs relatifs à l'activité économique américaine sont moins préoccupants, et le cours du pétrole est un peu moins soumis aux spéculations liées au contexte géopolitique. Le sentiment d'incertitude des opérateurs de marché, tel que mesuré par la volatilité implicite des options sur indices boursiers, a ainsi fléchi courant octobre mais demeure nettement supérieur à la moyenne des deux dernières années. Ce rebond du marché des actions intervenu à la mi-octobre semble avoir inversé le mouvement de report vers les valeurs obligataires publiques, ainsi qu'en témoigne l'augmentation des rendements des emprunts publics intervenue depuis. Les spreads sur obligations privées ont aussi légèrement diminué, ce qui pourrait s'expliquer par une réduction de la prime de risque liée aux résultats positifs de certaines sociétés. Au total, les conditions de financement de marché pourraient donc continuer d'évoluer favorablement, sous réserve de confirmation de la levée des incertitudes d'ordre économique et géopolitique pesant encore sur les anticipations des agents.

### Les taux monétaires et obligataires se sont détendus depuis juin 2002...

Entre juin et octobre 2002, l'évolution défavorable des marchés d'action conjuguée à la révision à la baisse des anticipations de croissance et d'inflation (cf. encadré) a favorisé une nouvelle détente des



**5**



taux nominaux des marchés monétaires et obligataires, s'inscrivant dans la tendance baissière observée depuis la fin de 2000. Cette détente a fait place ensuite à une stabilisation. Les taux Euribor à un et trois mois sont passés de, respectivement, 3,4% et 3,5% en mai à 3,2% et 3,1% en novembre 2002. Cette baisse des taux courts s'est propagée à l'ensemble des rendements obligataires. Les rendements des emprunts publics de la zone euro ont ainsi diminué entre juin et la mi-octobre. Cette évolution a été favorisée par un mouvement de report sur les valeurs sûres (principalement les obligations d'État) lié à la baisse du marché des actions : le rendement des emprunts publics à 10 ans est ainsi passé de 5,3% à 4,5% et celui des emprunts à 3 ans de 4,6% à 3,3%. Cette diminution générale des taux s'est accompagnée d'un aplatissement de la courbe des rendements de la dette publique française, l'écart entre les taux à 3 mois et ceux à 10 ans s'élevant à 138 points de base en octobre contre 184 points de base en mai 2002. Par ailleurs, dans un contexte d'inflation inférieure à 2%, cette baisse des rendements nominaux a été accompagnée d'un recul des taux d'intérêts réels français. Le taux réel à long terme s'établit ainsi à 2,7% en moyenne sur la période allant de janvier à octobre 2002 contre 3,1% sur la même période en 2001 et le taux réel à court terme à 1,2% contre 2,6%.

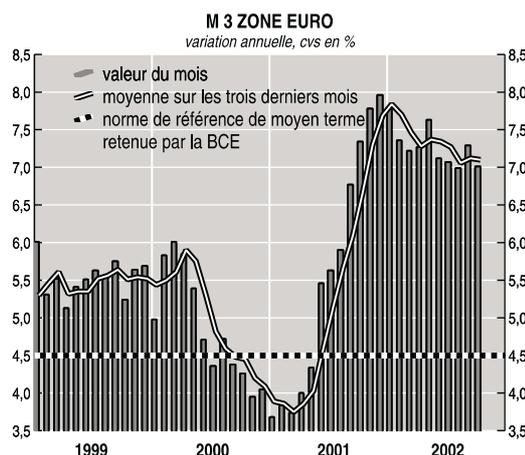
### ... et les marchés anticipent la poursuite de cette détente

La pente de la courbe des rendements du marché monétaire, mesurée par l'écart entre les taux Euribor à 12 mois et un mois, s'est inversée en septembre, signalant des anticipations à la baisse des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE). Ces anticipations se fondaient à la fois sur l'évolution du contexte monétaire international et sur l'appréciation de la situation de la zone euro par la BCE. Le 6 novembre la Réserve fédérale américaine (Fed) a diminué de 50 points de base son taux directeur, les ramenant de 1,75% à 1,25% afin de favoriser la re-

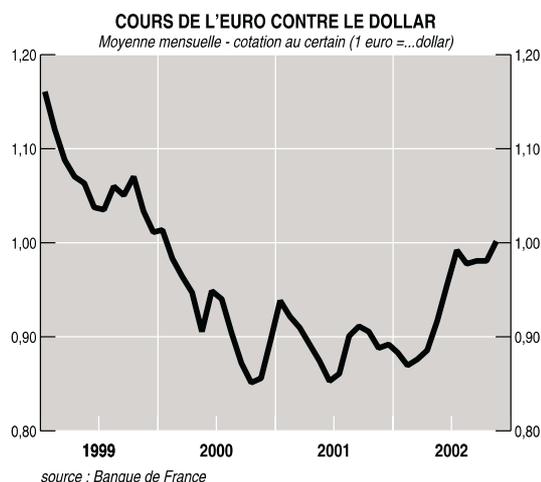
prise de la croissance économique. Le taux directeur américain était demeuré inchangé depuis décembre 2001 et la dernière diminution de celui de la zone euro datait de novembre 2001 (abaissement de 50 points de base, ce dernier passant de 3,75% à 3,25%). L'accentuation de l'écart de rendement entre les taux américains et européens a conforté le cours de l'euro autour de la parité contre le dollar, après la forte appréciation intervenue entre février et juillet de 2002 (cours passant de 0,87 dollar à 0,99 dollar) en raison à l'époque des doutes des investisseurs sur la reprise de la croissance américaine et de la dégradation du déficit courant américain.

Les anticipations d'un desserrement de la politique monétaire de la zone euro se sont renforcées, d'autant que la BCE estime que le risque de tensions inflationnistes à court terme est limité. En effet, la moyenne centrée sur trois mois du taux de croissance annuel du principal agrégat monétaire M3 s'est stabilisé à +7,1% depuis la période juillet-septembre 2002. Cette poursuite de l'expansion de M3 s'inscrit au-delà de la norme de référence de moyen terme retenue par la BCE (+4,5%). Mais elle résulte largement du phénomène de réallocation de portefeuille, en faveur d'actifs liquides qui y sont inclus, dans un contexte de forte incertitude économique et financière. Le faible niveau des taux d'intérêt à court terme continue de stimuler la croissance de la demande des actifs les plus liquides inclus dans l'agrégat monétaire étroit M1. Ce dernier a crû sur un an de +8,2% en octobre contre +6,0% en mars 2002. Au total, la BCE estime que, si dans une perspective de moyen terme la liquidité disponible dépasse les besoins découlant du financement d'une croissance durable et non-inflationniste, dans le contexte économique actuel, il n'existe pas de risque que cet excès de liquidités se traduise par des tensions inflationnistes à court terme. Cette appréciation

6



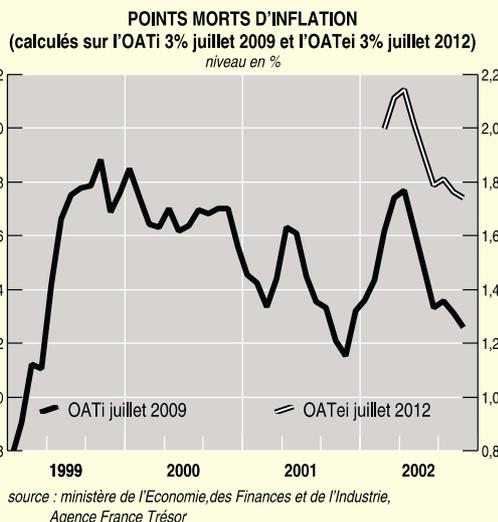
7



### LE POINT MORT D'INFLATION A DIMINUÉ

Les anticipations d'inflation à long terme des opérateurs, mesurées par la technique du « point mort d'inflation »<sup>(1)</sup>, ont fortement diminué entre la mi-mai et début octobre 2002. Elles sont passées de 2,2% à 1,7%-1,8% pour la zone euro (courbe « OATei 3% juillet 2012 ») et de 1,9% à 1,2%-1,3% pour la France (courbe « OATi 3% juillet 2009 »), valeurs autour desquelles elles semblent s'être stabilisées depuis. ■

(1) Le « point mort d'inflation » est égal à la différence entre le rendement nominal d'une obligation classique et le rendement réel d'une obligation indexée sur l'inflation. Il permet de mesurer l'évolution des anticipations d'inflation sous réserve d'une hypothèse de constance des primes de risque et de liquidité (cf. Note de conjoncture de décembre 2000, p.59).



semble partagée par les opérateurs privés dont les anticipations d'inflation sont orientées à la baisse (*cf. encadré*).

Au total, ce contexte international et domestique a favorisé des anticipations de baisse des taux directeurs de la zone euro. Ainsi, fin novembre 2002, les anticipations des opérateurs de marché relatives au taux Euribor au jour le jour moyen anticipé à un mois, mesurées à partir des contrats de swaps, s'inscrivaient dans l'immédiat à 3,1%, en raison d'une anticipation d'un abaissement des taux directeurs de 25 points de base le 5 décembre, et dans un trimestre à 2,8%, un second abaissement des taux directeurs de 25 points de base étant anticipé pour le premier

trimestre de 2003. En fait le 5 décembre, la BCE a abaissé directement ses taux directeurs de 50 points de base, ramenant le taux des appels d'offre de 3,25% à 2,75%. Elle a justifié cette décision par la diminution des tensions inflationnistes, en raison de la mollesse de la croissance, et consécutivement la probabilité croissante d'un retour de l'inflation dans la zone euro en dessous de 2% dans le courant de 2003.

En définitive la stabilisation de la dette des SNF, l'arrêt de la baisse des marchés financiers et l'assouplissement récent de la politique monétaire favoriseraient à terme une amélioration des conditions de financement des entreprises. ■

# Éléments du compte des administrations publiques

Les recettes fiscales des administrations publiques ne progresseraient que de 0,7% en 2002, marquant une rupture après deux années de croissance supérieure à 3% (+3,2% en 2001 et +3,4% en 2000). Ce très net ralentissement des recettes s'explique aussi bien par la forte décélération de l'activité en 2001, du fait du décalage temporel entre certains impôts et leur assiette, que par la poursuite d'un faible dynamisme des bénéficiaires en 2002 pour les entreprises. Il a été amplifié par les mesures de baisses d'impôts accordées principalement aux ménages dans les lois de finances initiale et rectificatives pour l'année 2002.

## Les recettes des impôts sur le revenu et le patrimoine diminueraient de 3,1% en 2002 (au sens de la comptabilité nationale)

Les recettes des impôts courants sur le revenu et le patrimoine versés par les entreprises et les ménages diminueraient de 3,1% en 2002. Elles avaient progressé de 6,4% en 2001.

Le produit de l'ensemble des impôts sur le revenu versés par les ménages est en baisse de 1,5% après avoir progressé de 2,9% en 2001 et de 7,0% en 2000. Cette baisse s'explique pour une grande partie par les mesures de baisse d'impôt sur le revenu adoptées successivement dans la loi de finances initiale 2002 ainsi que dans la loi de finances rectificative de juillet 2002 et qui portent sur un montant de près de 5 milliards d'euros. Ainsi, le doublement de la prime pour l'emploi (PPE) a pesé sur les recettes pour 350 millions d'euros, la poursuite de la baisse des taux du barème (baisse de 0,75 point pour cha-

acun des 4 premiers taux et de 0,5 point pour les 2 derniers) dans le cadre de l'ancien plan triennal de réduction d'impôts, à hauteur de 2 milliards. Décidée dans la loi de finances rectificative de juillet 2002, la baisse de 5% supplémentaire a engendré 2,55 milliards de réduction d'impôt dont ont bénéficié les ménages (cf. encadré 1). La baisse est donc concentrée sur l'impôt sur le revenu proprement dit.

En revanche, les recettes de contribution sociale généralisée (CSG) ralentissent mais progresseraient de 3,0% en 2002, après avoir crû de 6,3% en 2001. Cette moindre progression est conforme à l'évolution de son assiette, composée des revenus d'activité, de remplacement, de placement et de patrimoine.

Le produit de l'ensemble des impôts sur le revenu acquittés par les entreprises est en chute de 6,9% après avoir connu une forte progression de 13,6% en 2001. La baisse la plus marquée concerne les recouvrements d'impôts sur les sociétés au titre de l'exercice 2001, ce qui s'est traduit par le versement de soldes de liquidation particulièrement faibles au premier semestre de 2002 au regard des recouvrements des années précédentes. Cette baisse s'explique d'abord par un moindre dynamisme des bénéficiaires des sociétés en 2001, ainsi que par une diminution de l'impôt sur les sociétés perçu à taux forfaitaire sur les plus-values ; elle a en outre été accentuée par l'effet de la poursuite de la suppression progressive de la contribution additionnelle de 10%. Par ailleurs, les recettes du précompte sur les bénéfices distribués ont fortement diminué en conformité avec les résultats des sociétés.

## IMPÔTS PERÇUS PAR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES<sup>(1)</sup>

	Niveaux en milliards d'euros			Moyennes annuelles évolution en %			Moyenne semestrielle évolution en %
	2000	2001	2002	2000	2001	2002	1 <sup>er</sup> S. 2003
<b>Impôts sur la production et les importations</b>	<b>219,4</b>	<b>221,4</b>	<b>229,5</b>	<b>1,5</b>	<b>0,9</b>	<b>3,7</b>	<b>1,4</b>
<b>Impôts courants sur le revenu et le patrimoine</b>	<b>173,8</b>	<b>185,0</b>	<b>179,3</b>	<b>5,2</b>	<b>6,4</b>	<b>-3,1</b>	<b>5,5</b>
Impôts sur le revenu versés par les sociétés	39,1	44,4	41,4	11,4	13,6	-6,9	1,4
Impôts sur le revenu versés par les ménages	120,4	123,9	122,1	7,0	2,9	-1,5	6,9
Autres impôts sur le revenu et le patrimoine	13,0	15,1	14,3	-20,0	16,4	-5,4	5,9
<b>Impôts en capital</b>	<b>8,6</b>	<b>8,2</b>	<b>8,7</b>	<b>16,8</b>	<b>-4,4</b>	<b>6,7</b>	<b>-4,1</b>
<b>Total des impôts perçus par les APU</b>	<b>401,8</b>	<b>414,6</b>	<b>417,6</b>	<b>3,4</b>	<b>3,2</b>	<b>0,7</b>	<b>3,0</b>

Prévision  
Les impôts sont ici classés et évalués selon les conventions de la Comptabilité Nationale.  
(1) Centrales, locales et de sécurité sociale.

## Les recettes fiscales totales ne progresseraient que de 0,7% en 2002 (au sens de la comptabilité nationale)

Les recettes des impôts sur les salaires et la main d'œuvre sont en très nette augmentation en 2002 (+8,5%) du fait des changements de taux intervenus pour l'assurance garantie salaires (AGS) dont les taux ont doublé en janvier puis ont crû de 50% en juillet.

Le produit net de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) grevant les produits progresserait de 2,4% en 2002 après une hausse de +1,6% en 2001, confirmant la bonne tenue de la consommation des ménages.

Les recettes de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) progresseraient de 3,4% après deux années consécutives de baisse. Cette évolution tient

notamment à la suppression à partir de juillet de cette année des deux dispositifs d'ajustement automatique de la taxe créés à la fin 2000 (dont la «TIPP flottante»).

## Les recettes fiscales des administrations publiques accélèreraient automatiquement au prochain semestre (+3,0%)

Tout comme en 2001, les différentes mesures qui se sont succédées dans les lois de finances et qui portent sur les recettes de 2002 n'ont pas eu un impact uniforme sur l'ensemble de l'année, en raison principalement de la saisonnalité particulière du paiement de chaque impôt.

### ENCADRÉ 1 : PRINCIPALES DISPOSITIONS DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES POUR 2002

#### Mesures concernant les ménages

La loi de finances rectificative pour 2002 a mis en place la baisse supplémentaire de 5% de l'impôt sur le revenu. La réduction a directement été opérée sur le montant de l'impôt dû en 2002. Elle s'est appliquée uniquement aux revenus soumis au barème, avant application des réductions et crédits d'impôt, notamment le versement de la prime pour l'emploi (PPE). Cette réduction est équivalente à une baisse de 5% de tous les taux du barème. Le manque à gagner pour les recettes de l'Etat est estimé à environ 2,55 milliards d'euros à ce titre en 2002.

Les mesures adoptées dans la loi de finances 2003 ont entériné la baisse de 5% en 2002 et ont accordé un surcroît de diminution de 1% en 2003. L'incidence de cette baisse supplémentaire (à montants inchangés de plafonds et décotes) est évaluée à 776 millions d'euros

environ. Les aménagements de la PPE en faveur des personnes exerçant une activité à temps partiel comptent également pour 280 millions d'euros de baisse.

#### Mesures concernant les entreprises

La contribution exceptionnelle sur les entreprises pétrolières n'est pas reconduite en 2003, ce qui porte le manque à gagner pour les recettes de l'État à 200 millions d'euros environ. La réforme en cours de l'impôt fiscal (baisse partielle des taux pour les personnes autres que les personnes physiques et les sociétés qui peuvent bénéficier du régime des sociétés mères et filles), qui modifie le régime fiscal des distributions, devrait rapporter 275 millions d'euros supplémentaires en 2003. Par ailleurs, le coût pour l'État de la suppression totale de la part salariale de la taxe professionnelle, qui doit s'achever en 2003, s'élèvera à environ 1,8 milliard d'euros. ■

### ENCADRÉ 2 : PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2003

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale a été adopté par l'Assemblée Nationale le 27 novembre 2002 et par le Sénat le 28 novembre 2002. Le total des recettes de l'ensemble des régimes, toutes branches confondues, s'élèverait à environ 327,5 milliards d'euros en 2003, en progression de 3,9% par rapport à la prévision révisée à l'occasion du PLFSS 2003 pour l'année 2002 (315,2 milliards).

Les droits de consommation sur les tabacs vont être majorés d'un montant égal à 1 milliard d'euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003. Une modification de la clé de partage des droits sur les tabacs permet d'affecter 70% de ce surplus de recettes à la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et les 30% restants au Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale (Forec). La fraction

attribuée à la CNAMTS sera ainsi portée à 15,20% et celle attribuée au Forec à 84,45%. Afin de garantir l'équilibre du Forec, l'État va transférer des recettes supplémentaires de taxe sur les conventions d'assurance. La part des recettes attribuée au Forec va passer de 30,56% à 44,07% ce qui représenterait un apport supplémentaire de 660 millions d'euros.

Afin d'apurer pour partie les créances enregistrées par les organismes de sécurité sociale au titre des exonérations de cotisations entrant dans le champ de financement du Forec, la caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) reprendra à sa charge la dette du Forec envers les caisses de sécurité sociale et versera ainsi 1,2 milliard d'euros à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos). ■

Ainsi, par le jeu des soldes et des acomptes, le profil semestriel des impôts sur le revenu versés par les sociétés a été marqué à la baisse au premier semestre de 2002. Au contraire, concernant l'impôt sur le revenu versé par les ménages, l'impact des mesures décidées dans la loi de finances initiale 2002 et dans la loi de finances rectificative d'été est entièrement concentré sur le second semestre notamment lors du versement du solde d'impôt en fin d'année. Le premier semestre de 2003 devrait marquer un retour à la normale, ce qui va se traduire, après les fortes baisses concentrées fin 2002, par une forte remontée relative des recettes fiscales, en absence de toute nouvelle mesure. Ainsi, la progression des recettes d'impôts courants sur le revenu et le patrimoine (pour les ménages et les sociétés) serait très nette au prochain semestre (+5,5% par rapport au second semestre de 2002). Cette reprise serait plus forte pour la partie versée par les ménages que pour la partie

versée par les sociétés. En effet, le profil des recettes d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2002, connu d'après le versement des premiers acomptes, ne laisse guère présager des recettes plus dynamiques au prochain semestre qu'au début de 2002. Par contre, les impôts sur le revenu versés par les ménages progresseraient très nettement (+6,9% par rapport au second semestre de 2002) en raison surtout du profil des recettes de l'impôt sur le revenu dont l'évolution spontanée pour l'année 2003, hors nouvelle mesure, serait de +4,8%.

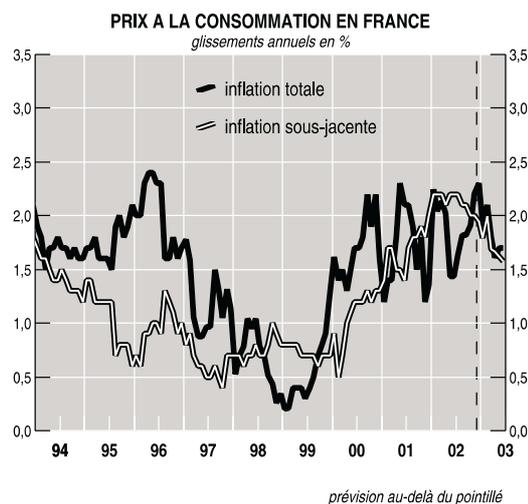
Les recettes de TIPP seraient plus dynamiques au premier semestre de 2003 qu'au second semestre de 2002 et progresseraient de 4,5%. Les recettes de TVA grevant les produits progresseraient de 1,3% sur la même période, les taux ne devant pas augmenter ; notamment, le taux réduit de la TVA sur les travaux de gros entretien a été reconduit. ■

# Prix à la consommation

Le glissement annuel des prix à la consommation s'est établi à +2,2% en novembre 2002. Il a augmenté de 1,0 point en un an. Les postes énergie et services ont chacun contribué pour 0,8 point à cette accélération, l'alimentation venant réduire la hausse de l'inflation de 0,5 point. Les mouvements des prix des produits pétroliers sont ainsi l'un des principaux facteurs de la hausse de l'inflation. Le passage à l'euro aurait contribué pour 0,1 point à l'inflation totale, mais avec des effets très contrastés selon les secteurs. En particulier, sur les trois premiers trimestres de 2002, son impact serait de 0,6 point à la hausse sur les prix des services mais de 0,7 point à la baisse sur ceux des biens durables. L'inflation sous-jacente<sup>(1)</sup> a quant à elle amorcé un lent repli pour revenir à +2,0% en novembre 2002, après avoir atteint +2,2% au cours du premier semestre de 2002. Les baisses passées des prix de vente industriels ont en effet commencé à se diffuser.

En décembre 2002, le glissement annuel de l'indice d'ensemble augmenterait de 0,1 point pour s'établir à +2,3%. L'inflation sous-jacente se situerait autour de +1,9%.

Au premier semestre de 2003, le glissement annuel d'ensemble diminuerait pour s'établir à +1,7% en juin. Cette baisse s'expliquerait notamment par des effets de base bénéfiques dans l'alimentation et les services. En outre, sous l'hypothèse d'une stabilisation du cours du pétrole au voisinage de 25 dollars le baril et d'un taux de change euro-dollar proche de la



parité au prochain semestre, l'inflation importée diminuerait. La légère détérioration du marché du travail et la réduction des tensions sur l'appareil de production contribueraient aussi à atténuer les hausses. Dans ces conditions, le glissement annuel de l'inflation sous-jacente se tasserait à +1,6% à l'horizon de juin 2003.

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales et des variations saisonnières.

## LES PRIX A LA CONSOMMATION<sup>(1)</sup>

Regroupements (pondérations 2002)	Glissements annuels en fin de semestre						(évolution en %)		
							Moyennes annuelles		
	déc. 2000	juin 2001	déc. 2001	juin 2002	déc. 2002	juin 2003	2000	2001	2002
Alimentation (17,6%)	2,8	6,2	4,9	1,7	1,6	0,8	2,1	5,1	2,6
Tabac (2,0%)	4,5	5,3	5,3	8,4	8,1	13,9	4,6	5,2	8,4
Produits manufacturés (30,7%)	0,4	0,8	0,7	0,6	0,5	0,3	-0,1	0,7	0,7
Énergie (7,0%)	7,8	1,8	-7,5	-5,6	4,2	2,2	12,7	-1,8	-1,6
dont : produits pétroliers (4,1%)	10,6	-0,5	-13,7	-8,7	7,4	1,6	21,7	-5,3	-3,0
Services (42,7%)	0,8	1,2	1,9	2,8	3,4	2,7	0,6	1,4	2,9
dont : loyers-eau (7,2%)	0,2	0,3	0,9	2,4	2,6	2,4	0,3	0,5	2,3
services de santé (4,9%)	0,4	-0,7	-1,7	2,4	7,6	4,6	0,5	-0,6	3,4
transports-communications (5,0%)	-2,8	-1,4	1,4	0,7	1,5	1,5	-1,9	-0,8	1,2
autres services (26,0%)	1,8	2,3	2,9	3,4	3,3	2,5	1,4	2,3	3,3
<b>Ensemble (100%)</b>	<b>1,6</b>	<b>2,1</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>2,3</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>1,9</b>
Ensemble hors énergie (93,0%)	1,1	2,1	2,2	2,0	2,2	1,7	0,7	2,0	2,2
<b>Ensemble hors tabac (98,0%)</b>	<b>1,6</b>	<b>2,0</b>	<b>1,3</b>	<b>1,2</b>	<b>2,2</b>	<b>1,5</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>1,8</b>
<b>Inflation sous-jacente (61,7%)<sup>(1)</sup></b>	<b>1,3</b>	<b>1,5</b>	<b>2,0</b>	<b>2,2</b>	<b>1,9</b>	<b>1,6</b>	<b>1,1</b>	<b>1,7</b>	<b>2,1</b>

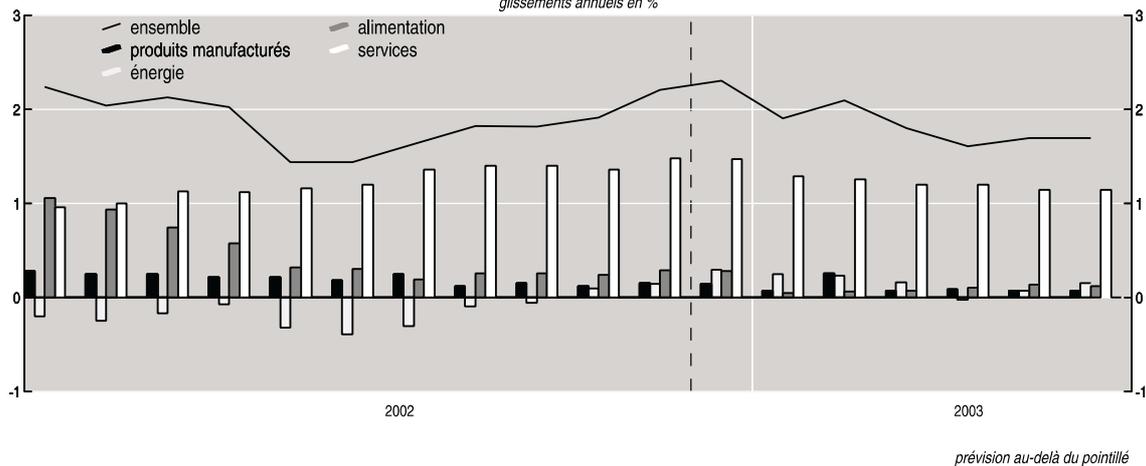
Prévision

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales.

## DECOMPOSITION DE L'INFLATION EN FRANCE

contributions des grands postes

glissements annuels en %



### La remontée passée du cours du pétrole contribue à l'accélération des prix fin 2002

En novembre 2002, le glissement annuel des prix à la consommation s'établit à +2,2%, soit une augmentation de 1,0 point par rapport à la hausse enregistrée un an auparavant. Les prix des produits énergétiques ont largement participé à cette accélération (contribution de 0,8 point).

Entre décembre 2001 et septembre 2002, le cours en dollars du baril de Brent a augmenté de moitié, puis il s'est replié de 14% durant les deux mois suivants. Ainsi, malgré une appréciation d'environ 12% de l'euro face au dollar depuis le début de l'année, les prix à l'importation des produits pétroliers se sont nettement redressés. Le glissement annuel des prix des produits pétroliers s'établit à +3,4% en novembre 2002 (contre -13,5% en novembre 2001). Avec un cours du Brent proche de 25 dollars le baril en fin d'année, le glissement annuel des prix des produits pétroliers atteindrait +7,4% en décembre 2002. Sous l'hypothèse d'une stabilisation du cours du pétrole au voisinage de 25 dollars le baril et d'un taux de change euro-dollar proche de la parité au premier semestre de 2003, le glissement annuel des prix des produits pétroliers se tasserait à +1,6% en juin 2003.

Pour l'ensemble des prix de l'énergie, s'ajoutent les hausses tarifaires d'EDF et de GDF. Répercutant avec retard la baisse du cours du pétrole au second semestre de 2001 puis sa remontée au premier semestre de 2002, le prix du gaz de ville a baissé en mai de 4,2%, puis a repris 3,0% en novembre. Au total, le glissement annuel des prix de l'énergie augmente nettement pour s'établir à +2,0% en novembre 2002 (contre -7,6% en novembre 2001). Il serait à +4,2% en décembre. Sous l'hypothèse d'une hausse de 3,0% des tarifs d'EDF au premier semestre de 2003, il se situerait à +2,2% en juin 2003.

### Les prix alimentaires ralentiraient au prochain semestre

Durant l'hiver dernier, les prix des produits frais ont fortement augmenté à cause du gel. Toutefois, ils ont ensuite nettement décéléré. En novembre 2002, leur glissement annuel s'établit ainsi à +3,9%, après un pic à +18,5% en janvier.

Les prix des autres produits alimentaires ont poursuivi le ralentissement amorcé en octobre 2001. En novembre 2002, le glissement annuel s'établit à +1,3% (contre +5,4% en septembre 2001). Ce mouvement a d'une part été favorisé par la mise en œuvre de l'accord de neutralisation des prix dans l'industrie et commerce entre le 1<sup>er</sup> novembre 2001 et le 31 mars 2002. D'autre part, les prix de la viande, qui s'étaient fortement accrus après la crise de l'ESB à l'automne 2000 et l'épizootie de fièvre aphteuse au printemps 2001, ont légèrement baissé en 2002.

Au total, le glissement annuel des prix des produits alimentaires s'établit à +1,7% en novembre 2002 contre +4,6% en novembre 2001 ; ce ralentissement a contribué à réduire la hausse de l'inflation de 0,5 point sur un an. Le glissement annuel devrait se replier à +1,6% en décembre 2002, puis, sous réserve de conditions météorologiques normales au prochain semestre, à +0,8% en juin 2003. La forte hausse des prix des produits frais de janvier 2002 (+13,8% sur un mois) sortirait en effet du calcul du glissement.

### Les prix des produits manufacturés ralentiraient encore au début de 2003

Si l'on excepte les chocs imputables au décalage des périodes de soldes, les prix des produits manufacturés ont entamé un ralentissement en 2002. Leur glissement annuel est passé de +0,8% en mars 2002 à +0,5% en novembre 2002. Cette décélération résulte de la diffusion progressive de la baisse des prix de production industriels survenue en 2001. Ce mouve-

ment concerne tant le poste «habillement - chaussures» que le poste «autres produits manufacturés». En revanche, les prix des produits de santé, qui avaient nettement baissé en 2001, sont repartis à la hausse en 2002. Le passage à l'euro a tiré vers le bas de façon notable les prix des biens durables (impact de -0,7% sur les premiers trimestres de 2002, cf. en-

cadre). En particulier, le glissement annuel des prix du poste «gros équipement ménager», qui s'établissait à -0,3% en décembre 2001 a encore baissé à -3,0% en avril 2002. A l'opposé, le passage à l'euro a légèrement poussé à la hausse les prix de l'habillement-chaussures (impact de +0,2% au premier trimestre de 2002). Au premier semestre de 2003, sous

### ENCADRÉ : L'IMPACT DU PASSAGE À L'EURO SUR LES PRIX AUX DEUXIÈME ET TROISIÈME TRIMESTRES DE 2002 SERAIT FAIBLE.

Cet encadré constitue une actualisation du chiffrage de l'impact du passage à l'euro fiduciaire sur les prix, présenté dans la Note de conjoncture de juin 2002. Depuis le début de 2002, l'effet cumulé serait au total de 0,14 point sur l'indice d'ensemble, avec des disparités très fortes selon les postes de consommation : des effets à la hausse pour les services, pour l'alimentation et pour les produits manufacturés hors biens durables ; des effets à la baisse en ce qui concerne les biens durables. La dégradation continue depuis janvier de l'opinion des ménages sur l'évolution passée des prix (cf. graphique 2, page 33) pourrait suggérer que les ménages sont plus sensibles à l'évolution de certains prix ayant enregistré un effet haus- sier du passage à l'euro (notamment les services) que de ceux ayant connu un effet baissier (cf. Dossier de la Note de conjoncture de décembre 2001).

Après le premier trimestre de 2002, l'adaptation des grilles tarifaires à la nouvelle monnaie a continué. Elle n'a toutefois eu qu'un effet très limité sur l'inflation aux deuxième et troisième trimestres de 2002. Son impact sur

les prix est estimé à +0,02 point entre mars et juin et à +0,01 point entre juin et septembre, soit au total un effet cumulé de +0,14 point sur les trois trimestres.

Dans les services, après le pic de renouvellement d'étiquettes de janvier (43,3% contre 14,4% un an plus tôt), l'effet du passage à l'euro est en forte diminution. Or, ce secteur contribuait à la majeure partie de l'effet euro évalué au premier trimestre. Par ailleurs, le passage à la nouvelle monnaie a légèrement tiré vers le bas les prix de l'habillement au troisième trimestre alors que son impact était légèrement haussier au premier trimestre.

La poursuite du passage à des prix psychologiques <sup>(1)</sup> en euros aux deuxième et troisième trimestres de 2002 concerne tous les secteurs (cf. tableau 2). Le mouvement est plus marqué dans les biens durables et l'habillement. Dans ces deux secteurs, où les prix psychologiques en francs occupaient en 2001 une place prépondérante, plus de deux tiers des prix peuvent être considérés comme psychologiques en euros en septembre 2002. En particulier, dans l'habillement, les changements de collection se sont traduits par une hausse notable de la proportion de prix psychologiques en mars et en septembre. Cette proportion demeure en revanche inférieure à 50% dans l'alimentation hors produits frais et dans les produits manufacturés hors habillement et hors biens durables. Dans ces deux secteurs, l'arrivée à son terme de l'accord de neutralisation des prix dans l'industrie et le commerce n'a pas entraîné d'accélération significative du rythme de passage à des prix psychologiques en euros. ■

(1) Cf. dossier de la Note de conjoncture de juin 2002. Pour les prix de l'habillement entre 0 et 10 euros par exemple, il s'agit des prix s'écrivant x,x0 ou x,x5 ou encore x,x9 pour la grille dite «fine», s'écrivant x,00 ou x,50 ou x,90 ou encore x,95 pour la grille dite «large».

Tableau 1 : Effet euro par secteur en 2002

Secteurs	Pondérations (en %)	T1	T2	T3	T1-T3
Alimentation hors produits frais	15,3	0,06	0,06	0,01	0,13
Biens durables	3,0	-0,60	-0,10	0,01	-0,69
Habillement	5,2	0,19	0,01	-0,09	0,11
Produits manufacturés hors habillement et hors biens durables	17,1	0,09	0,04	0,05	0,18
Services	21,0	0,50	0,05	0,02	0,56
Ensemble hors tarifs publics et hors produits frais	61,6	0,19	0,04	0,01	0,24
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>0,11</b>	<b>0,02</b>	<b>0,01</b>	<b>0,14</b>

Tableau 2 : Évolution de la proportion de prix psychologiques en euros

Secteurs	en euros						en francs
	mars 2001	déc. 2001	janv. 2002	mars 2002	juin 2002	sept. 2002	mars 2001
Alimentation hors produits frais	28 (1)	32 (1)	36 (2)	38 (3)	42 (4)	45 (5)	86 (47)
Biens durables	3 (1)	6 (2)	17 (7)	41 (23)	63 (41)	74 (52)	92 (74)
Habillement	9 (2)	14 (4)	21 (8)	39 (18)	49 (23)	69 (36)	88 (59)
Produits manufacturés hors habillement et hors biens durables	21 (1)	24 (4)	28 (6)	34 (9)	42 (14)	48 (17)	75 (51)
Services	10 (1)	18 (6)	41 (21)	47 (25)	52 (29)	55 (32)	76 (45)
<b>Ensemble hors tarifs publics et hors produits frais</b>	<b>18 (1)</b>	<b>22 (3)</b>	<b>31 (8)</b>	<b>39 (13)</b>	<b>46 (17)</b>	<b>54 (22)</b>	<b>82 (51)</b>

#### Guide de lecture :

En septembre 2002, la proportion de prix psychologiques au sens de la grille fine était de 54% (22% au sens de la grille large). La grille fine et la grille large sont deux grilles de prix psychologiques : elles contiennent les prix dont les fréquences d'observations sont les plus élevées. La grille large est un sous-ensemble de la grille fine. Elle correspond à une approche plus restrictive du concept de prix psychologique (cf. dossier de la Note de conjoncture de juin 2002).

l'effet de la baisse de l'inflation importée et du tassement des capacités de production intervenu dans l'industrie, les prix des produits manufacturés continueraient de ralentir. Le glissement annuel s'établirait à +0,3% en juin 2003, après +0,5% en décembre 2002.

### Les prix des services ont continué d'accélérer en 2002

Les prix des services ont continué d'accélérer en 2002. Leur glissement est passé de +1,9% en décembre 2001 à +3,5% en novembre 2002. Cette accélération résulte de trois facteurs essentiels : les hausses liées au passage à l'euro (*cf. encadré*) ; les augmentations de tarifs de la santé et l'accélération des loyers. Le glissement annuel des prix des services s'établirait à +3,4% en décembre 2002 puis se tasserait au premier semestre de 2003 (+2,7% en juin) avec des effets de base favorables (effets du passage à l'euro et augmentations de tarifs des généralistes enregistrées début 2002).

En 2002, les loyers ont nettement accéléré. Le gel des loyers dans le secteur HLM, en vigueur en 2000 et en 2001, a pris fin au début de l'année. Le glissement annuel des loyers HLM s'établit ainsi à +2,8% en octobre 2002, après +0,7% en janvier. Dans le secteur privé, les loyers ont également accéléré, repercutant avec retard les mouvements de l'indice du coût de la construction (ICC). Par ailleurs, en janvier 2002, la sortie du calcul du glissement annuel de la forte baisse liée à l'application du deuxième volet de la suppression du droit de bail a accentué le rebond des loyers. Compte tenu du ralentissement récent de l'ICC, le rythme d'évolution des loyers diminuerait très légèrement au cours des prochains mois. Le glissement se replierait à +2,4% en juin 2003, après +2,6% en décembre.

Le glissement annuel des prix des services de santé a fortement augmenté en 2002, plusieurs mesures de revalorisation ayant été mises en œuvre : hausses des tarifs de la consultation (de 17,53 à 18,5 le 1<sup>er</sup> février, puis à 20 euros le 1<sup>er</sup> juillet) et de la visite (de 23,5 à 30 euros à partir du 1<sup>er</sup> octobre) des médecins généralistes ; augmentation du prix des actes des infirmiers et revalorisations de certains médecins spécialistes. Le glissement annuel atteint +7,2% en novembre 2002, contre -1,0% en novembre 2001. L'accélération des prix de la santé a donc contribué pour 0,4 point à la hausse de l'inflation totale. Il continuerait de s'accroître en décembre (+7,6%), mais devrait reculer nettement au cours du prochain semestre pour s'établir à +4,6% en juin 2003.

Les prix des services de transport ont suivi un profil heurté tout au long de l'année, qui correspond essentiellement aux variations saisonnières des prix des transports aériens. Ils décélèrent pour s'établir à

+2,9% en novembre 2002, contre +3,3% en novembre 2001. Dans le secteur des services de télécommunications, de nouvelles baisses de tarifs sont intervenues au premier semestre de 2002, mais d'ampleur moins importante que précédemment. Elles ont ensuite été contrebalancées par le relèvement du prix de l'abonnement à France Télécom en juillet. Au premier semestre de 2003, les tarifs des appels d'un poste fixe vers un téléphone mobile se contracteraient de nouveau, entraînant une diminution d'environ 1,2% du prix des services de télécommunication. Au total, le glissement annuel des prix des transports et communications s'établirait à +1,5% en juin 2003, comme en décembre 2002.

L'accélération des prix des «autres services» entamée en 2000 a continué en 2002 (+3,4% en glissement annuel en novembre 2002, après +2,9% en décembre 2001). Ce mouvement est dû pour une bonne part à l'impact du passage à l'euro, lequel a été notable dans les services liés à la restauration, aux loisirs et à la réparation. L'impact du passage à l'euro peut ainsi être estimé à +0,6 point sur la hausse des prix des services, essentiellement concentré sur le premier trimestre de 2002. Le relèvement des tarifs des assurances en 2002 a en outre été plus prononcé que précédemment, du fait d'un accroissement du coût des indemnisations. Le glissement annuel des prix des «autres services» s'établirait à +2,5% en juin 2003, après +3,3% en décembre 2002. Ce ralentissement résulterait principalement d'effets de base favorables liés à la disparition progressive des effets du passage à l'euro fiduciaire. En outre, la réduction des tensions sur le marché du travail contribuerait à modérer l'évolution des prix des services à main-d'œuvre peu qualifiée.

### Le tassement de l'inflation sous-jacente se poursuivrait

Résultant des évolutions contrastées des prix des produits manufacturés et des prix des services, l'inflation sous-jacente s'est stabilisée au premier semestre de 2002 autour de +2,2%, après deux années de hausses. Puis elle a entamé une lente décélération pour s'établir à +2,0% en novembre. Elle devrait se replier à +1,9% en décembre et revenir à +1,6% en juin 2003. En effet avec la diminution du taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie manufacturière, et la remontée du taux de chômage, les tensions domestiques sur les prix s'affaiblissent. De plus, compte tenu de l'appréciation de l'euro et du repli récent du cours du pétrole, l'inflation importée déclinerait au prochain semestre. A ces facteurs s'ajouteraient des effets ponctuels bénéfiques correspondant à des sorties de glissement des surcroûts de hausses liés à l'impact du passage à l'euro. ■

# Emploi

L'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels devrait enregistrer une hausse de l'ordre de 50 000 postes en 2002, en net ralentissement par rapport aux années précédentes (+230 000 en 2001, +570 000 en 2000). Cet infléchissement, particulièrement sensible en première partie d'année, résulte essentiellement de la mauvaise orientation de la conjoncture fin 2001, compte tenu des délais d'ajustement habituels de l'emploi aux fluctuations de l'activité. Il concerne tous les secteurs concurrentiels. Après l'amélioration engagée au printemps 2002, la croissance de l'emploi salarié se stabiliserait au second semestre (+0,2% en glissement semestriel). Les entreprises renouent progressivement avec des gains de productivité apparente du travail, après des pertes enregistrées en 2001 : le taux de croissance reviendrait sur un rythme annuel plus proche de sa tendance de longue période.

Au premier semestre de 2003, les créations d'emplois se poursuivraient dans les secteurs concurrentiels sur le même rythme (+0,2%). Toutefois, la baisse des entrées dans le dispositif de contrats em-



ploi solidarité, et les sorties du dispositif contrats emploi jeune conduiraient à une baisse de l'emploi aidé non marchand. Si bien que l'emploi total serait quasi-stable, au cours du prochain semestre, après une légère hausse (+0,2%) en 2002.

## ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

	Glissements semestriels Taux d'évolution en % - CVS					Glissements annuels Taux d'évolution en % - CVS			Niveau de fin d'année en milliers - Bruts		
	2001		2002		2003	2000	2001	2002	2000	2001	2002
	1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>nd</sup> S.	1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>nd</sup> S.	1 <sup>er</sup> S.						
<b>Salariés des secteurs essentiellement marchands (1)</b>	<b>1,0</b>	<b>0,5</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>3,9</b>	<b>1,5</b>	<b>0,3</b>	<b>15112</b>	<b>15347</b>	<b>15395</b>
Industrie (y compris construction)	0,5	-0,3	-0,9	-0,7	-0,6	2,3	0,1	-1,6	5377	5383	5299
Industries agro-alimentaires	0,6	0,3	0,1	0,2	0,2	1,6	1,0	0,3	573	579	581
Énergie	0,0	-0,9	-0,8	-0,5	-0,4	0,5	-0,9	-1,4	246	243	240
Construction	1,1	0,6	0,2	0,4	0,3	4,4	1,7	0,6	1233	1254	1262
Industrie manufacturière	0,2	-0,8	-1,5	-1,3	-1,1	1,8	-0,5	-2,8	3325	3307	3216
dont :											
Biens de consommation	-0,7	-1,0	-1,1	-	-	-0,3	-1,8	-	712	699	-
Automobile	1,3	0,5	-1,0	-	-	3,0	1,8	-	291	296	-
Biens d'équipement	0,6	-0,7	-1,5	-	-	2,3	-0,1	-	836	836	-
Biens intermédiaires	0,3	-0,9	-1,8	-	-	2,3	-0,7	-	1486	1476	-
<b>Tertiaire essentiellement marchand</b>	<b>1,3</b>	<b>1,0</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>4,8</b>	<b>2,3</b>	<b>1,3</b>	<b>9735</b>	<b>9964</b>	<b>10096</b>
dont :											
Commerces	1,1	1,4	0,5	-	-	2,8	2,5	-	2882	2955	-
Transports	1,4	0,7	0,6	-	-	4,8	2,1	-	1040	1062	-
Services marchands (y compris intérim)	1,2	0,9	0,6	-	-	6,5	2,1	-	5141	5254	-
Activités financières	1,2	0,6	0,3	-	-	1,0	0,7	-	672	693	-
<b>Tertiaire essentiellement non marchand (y compris CES, CEC...)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>	<b>6564</b>	<b>6597</b>	<b>6640</b>
<b>EMPLOI TOTAL (y compris salariés agricoles et non-salariés)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,3</b>	<b>0,8</b>	<b>0,2</b>	<b>24212</b>	<b>24414</b>	<b>24464</b>

Prévision  
(1) Secteurs EB-EP

## L'emploi salarié concurrentiel a nettement ralenti au début de 2002 mais cesserait de décélérer

En 2002, environ 50 000 emplois seraient créés dans les secteurs concurrentiels non agricoles. Ce net retrait par rapport aux années précédentes (+230 000 en 2001, +570 000 en 2000) masque un profil infra-annuel accusé. Ainsi, la croissance de l'emploi est passée de +0,5% au second semestre de 2001 à +0,1% au premier semestre de 2002.

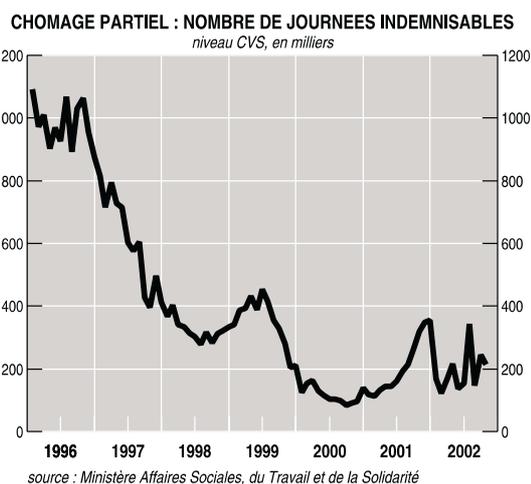
Elle se stabiliserait à +0,2% au second semestre. En effet, la croissance de l'emploi concurrentiel a été estimée à 0,1% au troisième trimestre de 2002. De plus, les premiers indicateurs sur l'emploi sont plutôt mieux orientés. Dans les établissements de 50 salariés ou plus, l'emploi salarié, orienté à la baisse depuis le début de l'année 2002, accélère à nouveau au début de cet automne : selon l'indicateur issu des déclarations mensuelles de mouvement de main d'œuvre (DMMO), la croissance de l'emploi dans ces établissements s'établit à +0,1% en octobre 2002 après -0,1% en septembre. De plus, l'emploi intérimaire, en recul depuis le début de cette année, est à nouveau orienté à la hausse au second semestre de 2002 : selon les statistiques provisoires de l'Unédic, le glissement annuel de l'intérim à la fin octobre 2002 s'établit à +8% après -9% en décembre 2001.

## La hausse de l'emploi salarié concurrentiel se maintiendrait au premier semestre de 2003

Les créations d'emplois salariés se poursuivraient sur le même rythme au début de 2003 (+0,2% en glissement semestriel au premier semestre). Cette progression s'expliquerait par la diffusion progressive à l'emploi de l'amélioration du climat à la toute fin d'année 2002. Ce faisant, les entreprises renouent progressivement avec des gains de productivité apparente du travail, après les pertes enregistrées en 2001 et une stabilité en 2002 : le taux de croissance reviendrait sur un rythme annuel plus proche de sa tendance de longue période.

## Les pertes d'emplois salariés se poursuivraient dans l'industrie

Les pertes d'emplois salariés enregistrées dans l'industrie manufacturière (non compris les intérimaires employés dans le secteur) à la fin 2001 (-0,8% en glissement semestriel au second semestre de 2001) se sont accentuées au premier semestre de 2002 (-1,5%). Ce recul concerne surtout les secteurs des biens d'équipement et des biens intermédiaires, particulièrement exposés au ralentissement mondial depuis 2001. Grâce à la reprise de l'activité au début de 2002, et compte tenu des délais d'ajustement de l'emploi à la production, le recul des effectifs salariés dans l'industrie manufacturière s'atténuerait au second semestre de 2002.



Ainsi, dans les établissements industriels de 50 salariés ou plus, l'emploi salarié, orienté à la baisse au début de l'année 2002, recule moins sensiblement à l'automne. Mais l'opinion des industriels concernant leurs perspectives d'embauches reste toutefois mal orientée et l'industrie continuerait d'ajuster ses effectifs à la baisse pendant quelques temps encore.

Au total, sur l'ensemble de 2002, l'emploi salarié industriel reculerait de -2,8% en glissement annuel. Au premier semestre de 2003, les pertes d'emploi dans l'industrie seraient du même ordre que celles du second semestre de 2002 (-1,1% en glissement semestriel).

## L'emploi salarié progresserait légèrement dans la construction

Le ralentissement de l'emploi salarié dans la construction (non compris les intérimaires employés dans le secteur) enregistré en 2001 (+1,7% en glissement annuel après une progression record de +4,4% en 2000) s'est poursuivi au premier semestre de 2002 (+0,2% en glissement semestriel).

A l'été 2002, les chefs d'entreprises du secteur ont ressenti une forte baisse de leurs difficultés de recrutement et ont pu concrétiser des embauches, malgré une activité en stagnation. L'emploi a donc fortement augmenté au troisième trimestre (+0,4%). Mais les perspectives d'emplois ne sont pas très bien orientées dans l'enquête de conjoncture de novembre et l'emploi ne devrait augmenter que de 0,4% sur le second semestre de 2002.

Au total, sur l'ensemble de l'année, les effectifs salariés du secteur progresseraient sur un rythme de +0,6%. Puis, au premier semestre de 2003, l'emploi salarié dans ce secteur progresserait légèrement au rythme de +0,3% en glissement semestriel, en phase avec l'activité.

## Le taux de croissance de l'emploi dans le tertiaire marchand se maintiendrait

L'emploi salarié dans le secteur tertiaire concurrentiel a ralenti au premier semestre de 2002 (+0,6% en glissement semestriel après +1,0% au second semestre de 2001). Le secteur des services aux entreprises a le plus souffert du ralentissement, notamment en raison du recul de l'emploi intérimaire.

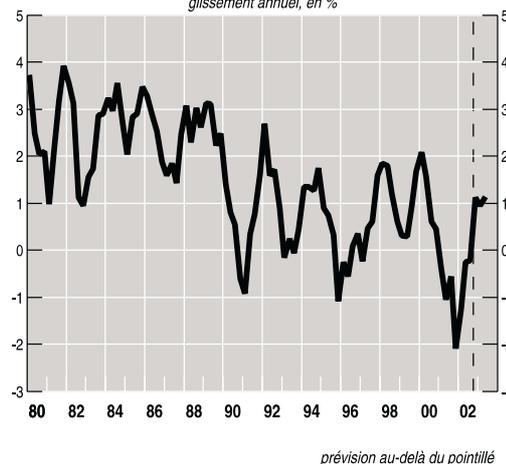
Ce recul, observé depuis le premier trimestre de 2001, s'est en effet poursuivi au début de 2002. L'emploi intérimaire est néanmoins à nouveau orienté à la hausse au troisième trimestre de 2002 et l'emploi tertiaire concurrentiel a en même temps légèrement accéléré (+0,4%). Les perspectives d'emploi des chefs d'entreprise dans les services et le commerce sont plutôt en baisse pour la fin de l'année. Aussi, au second semestre de 2002 le rythme de croissance de l'emploi se stabiliserait (+0,7%).

Sur l'ensemble de l'année 2002, l'emploi salarié du tertiaire marchand enregistrerait donc une progression de +1,3% en glissement annuel, en retrait par rapport à l'année précédente (+2,3%). Puis, au premier semestre de 2003, la progression des effectifs salariés dans le tertiaire marchand resterait soutenue (+0,7% en glissement semestriel), en phase avec l'amélioration de l'activité.

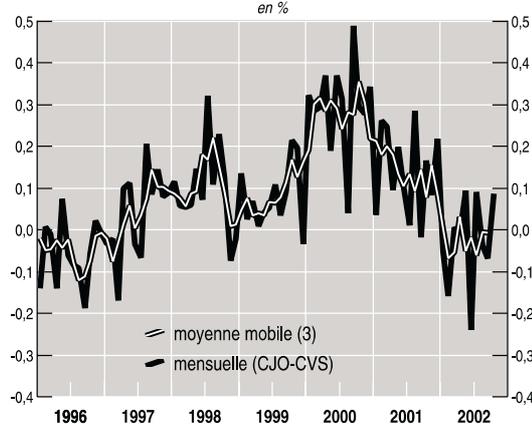
## La progression de l'emploi salarié est soutenue dans le tertiaire non marchand

L'emploi salarié dans le secteur tertiaire non marchand aurait légèrement accéléré en 2002 (+0,7% en glissement annuel après +0,5% en 2001). Les créations d'emplois sous contrats classiques dans les collectivités territoriales, en partie liées à la généralisation de la RTT, et celles du secteur associatif, compenseraient en effet le recul du nombre de bénéficiaires de contrats emploi solidarité (CES). Dans un contexte de baisse tendancielle des entrées, ce nombre s'était repris en début d'année, puis a retrouvé le rythme de baisse à partir de l'été. Selon le projet de loi de finances, les entrées dans les dispositifs d'aide à l'emploi non marchand seraient en baisse l'an prochain. Les premiers effets des départs d'emplois jeunes en fin de contrats commenceraient également à jouer. Au total, l'emploi salarié dans le tertiaire non concurrentiel reculerait légèrement début 2003.

LA PRODUCTIVITE DANS LES SECTEURS CONCURRENTIELS  
glissement annuel, en %



EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS L'ENSEMBLE DES SECTEURS  
ETABLISSEMENTS DE 50 SALARIES OU PLUS  
en %



## L'emploi total se stabiliserait au début de 2003

L'emploi non salarié aurait continué de diminuer en 2002, de l'ordre de -40 000 emplois, en particulier dans l'agriculture et dans le tertiaire.

Au total, l'emploi total aurait nettement ralenti en 2002, sur un rythme de l'ordre de +0,2% en glissement annuel à la fin de l'année (soit environ 50 000 emplois créés). Au premier semestre de 2003, l'emploi total resterait stable. ■

### L'impact de la politique en faveur de l'emploi marchand a été plus faible en 2002 qu'en 2001

En 2002, la politique en faveur de l'emploi marchand aurait eu un effet moins important qu'en 2001 (+15 000 contre +60 000). Ce ralentissement résulte notamment de l'atténuation des effets de la réduction du temps de travail (estimés à +50 000 environ, après +70 000 en 2001), en dépit de la montée en charge du dispositif pour les entreprises de moins de vingt salariés.

Les différentes mesures d'allègements fiscaux, portant notamment sur la TVA dans le bâtiment et sur la part liée à l'emploi dans la taxe professionnelle des entreprises, auraient eu en 2002 un effet comparable à celui observé l'année précédente (+10 000 environ).

En ce qui concerne les dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi marchand, leur contribution nette à la croissance de l'emploi serait négative en 2002, compte tenu de la poursuite de la baisse du nombre de bénéficiaires : l'effet cumulé sur l'emploi est estimé à -40 000 environ en 2002, après -20 000 en 2001. En effet les entrées en formation en alternance (apprentissage, qualification, adaptation et orientation) diminueraient tandis que compte tenu des aménagements des dispositifs respectifs, le nombre de bénéficiaires des Contrats Initiative Emploi (CIE) et des abattements en faveur de l'embauche à temps partiel a nettement fléchi.

### Pour 2003, les dispositifs d'aide à l'emploi marchand ont été réorientés

En 2003, les entrées dans les dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi marchand augmenteraient légèrement, en phase avec la réorientation de la politique de l'emploi décidée par le gouvernement. Dans le projet de loi de finances pour 2003, la priorité a en effet été donnée aux mesures d'aide à l'emploi marchand, plutôt qu'à l'emploi aidé dans le secteur non marchand.

En particulier, le contrat « jeunes en entreprises », visant à faciliter l'insertion durable des jeunes dans le marché du travail a été mis en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002. Ce dispositif permet à une entreprise qui embauche en contrat à durée indéterminée un jeune de 22 ans ou moins d'un niveau de qualification inférieur au baccalauréat, de bénéficier d'une exonération de cotisations patronales dégressive sur trois ans. L'objectif est un stock de 250 000 contrats en trois ans, dont environ 90 000 en 2003.

Par ailleurs, il est prévu une simplification progressive du dispositif global d'exonérations de cotisations sociales avec notamment la création d'un allègement de charges unique sur les bas et moyens salaires bénéficiant à l'ensemble des entreprises, qu'elles aient ou non réduit la

durée du travail, et la suppression de la partie structurelle pour les entreprises déjà aux 35 heures. Ces allègements supplémentaires devraient compenser la hausse du coût du travail résultant des dispositions prises pour permettre la convergence des différents niveaux de Smic mensuel à l'horizon du 1<sup>er</sup> juillet 2005.

En 2003, les effets de la réduction du temps de travail sur l'emploi deviendraient très faibles, compte tenu du net ralentissement de la baisse de la durée du travail attendu au second semestre de 2002. Les conséquences des aménagements de la réduction du temps de travail dépendent de la situation des entreprises (selon la taille, la situation par rapport aux 35 heures et la structure des salaires) et sont donc difficiles à anticiper. Les petites entreprises, qui emploient davantage que les grandes des personnes à bas et moyens salaires, pourraient néanmoins être encore nombreuses à passer aux 35 heures d'ici la mi-2003. Elles bénéficieraient alors de l'allègement maximal de cotisations sociales sur les bas et moyens salaires prévu dans le cadre du projet de loi « Fillon » (26% au niveau du Smic, c'est-à-dire à un niveau équivalent à celui de l'allègement « Aubry II », puis dégressivité jusqu'à 1,7 Smic). Pour les entreprises qui ne seront pas encore passées aux 35 heures, un dispositif transitoire moins avantageux devrait être institué du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 1<sup>er</sup> juillet 2005 (allègement de 20,8% du salaire et dégressivité jusqu'à 1,5 Smic à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2003, allègement de 23,4% du salaire et dégressivité jusqu'à 1,6 Smic à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2004). A l'horizon de juin 2003, ces aménagements ne devraient pas avoir d'effets sur l'emploi pour les entreprises déjà passées aux 35 heures et qui décident d'y rester. Aussi, à cet horizon et en première approximation, ces aménagements auraient globalement un effet neutre sur l'emploi.

Selon les prévisions budgétaires, les entrées en Contrat Initiative Emploi (CIE) devraient se stabiliser en 2003 (de l'ordre de 70 000), de même que le nombre de bénéficiaires qui avait fortement chuté ces cinq dernières années.

Conformément au projet de loi de finances 2003, les entrées en formation en alternance (apprentissage, qualification, orientation et adaptation) devraient progresser en 2003, pour retrouver le niveau atteint en 2000 et 2001 (environ 440 000). En outre, le dispositif de l'abattement de cotisations sociales pour les embauches (ou transformations d'emplois) à temps partiel prend fin comme prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2003, compte tenu des modifications législatives figurant dans la seconde loi « Aubry ».

Enfin la suppression définitive de la part salariale de la taxe professionnelle et la prolongation de la baisse de la TVA sur les travaux dans les logements continueraient quant à eux à créer plusieurs milliers d'emplois supplémentaires sur l'année. ■

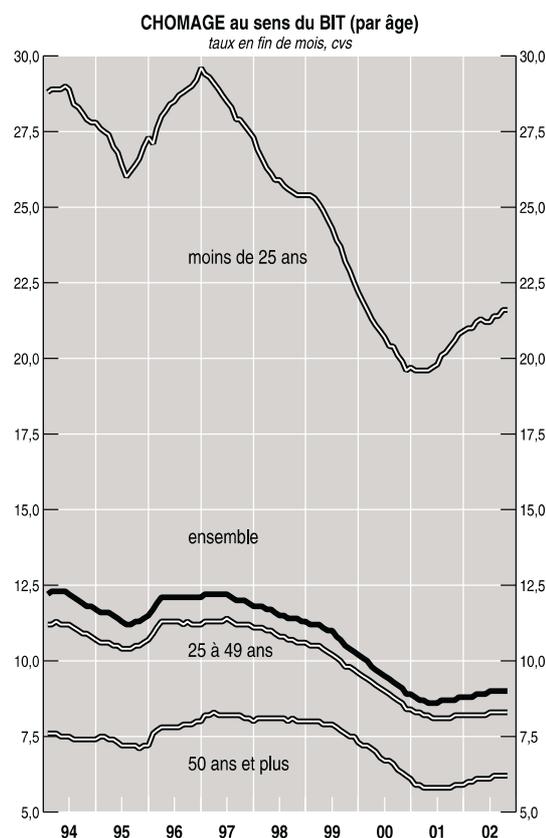
# Chômage

A la fin du mois d'octobre 2002, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'est établi à 2 424 000 personnes. La progression du chômage, entamée à la mi-2001, s'est atténuée au début de l'année 2002. Le chômage a ensuite augmenté de façon plus sensible entre mars et juillet, avant de se stabiliser. Au total, dans un contexte de ralentissement des créations d'emplois et de progression toujours soutenue de l'offre de travail, le taux de chômage a augmenté de 0,4 point entre juin 2001 et juin 2002 ; fin octobre 2002, il s'est maintenu en revanche à 9,0% de la population active pour le cinquième mois consécutif. L'augmentation du chômage affecte essentiellement les hommes quel que soit leur âge, le nombre global de femmes au chômage continuant pour sa part de diminuer.

Avec la baisse du nombre d'emplois aidés dans le secteur non marchand et la faible progression de l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels, le taux de chômage augmenterait à nouveau au cours des prochains mois. Malgré une offre de travail en moindre progression, il se situerait à 9,3% de la population active en juin 2003, après 9,1% à la fin de 2002.

## Depuis juillet, le taux de chômage est stable à 9,0%

Malgré de faibles créations d'emplois salariés dans les secteurs concurrentiels, la remontée du chômage entamée à la mi-2001 a ralenti au début de 2002, avec à peine 10 000 chômeurs de plus entre décembre et février. Le chômage a ensuite fortement augmenté, de 60 000 personnes entre mars et juillet ; il s'est depuis stabilisé. Au cours du premier semestre, le taux de chômage au sens du BIT a ainsi augmenté de 0,2 point ; il s'est par la suite stabilisé à 9,0% de la population active jusqu'en octobre 2002.



L'examen des flux d'entrées et de sorties des demandeurs d'emplois en fin de mois à l'ANPE apporte quelques éléments d'explications à cette stabilisation du chômage au cours des derniers mois. Les entrées à la suite d'un licenciement pour cause économique, qui s'étaient fortement accrues depuis la mi-2001 en parallèle à la remontée du chômage, ont diminué de près de 15% entre avril et octobre 2002 par rapport aux six mois précédents. Les entrées consécutives à une fin de mission d'intérim se

## TAUX DE CHÔMAGE AU SENS DU BIT<sup>(1)</sup>

	Niveaux en fin de période, CVS										(en %)		
	2001				2002				2003	Moyennes annuelles			
	1 <sup>er</sup> T.	2 <sup>e</sup> T.	3 <sup>e</sup> T.	4 <sup>e</sup> T.	1 <sup>er</sup> T.	2 <sup>e</sup> T.	3 <sup>e</sup> T.	4 <sup>e</sup> T.	1 <sup>er</sup> S.	2000	2001	2002	
<b>Ensemble</b>	8,7	8,6	8,7	8,8	8,9	9,0	9,0	9,1	9,3	9,5	8,7	8,9	
Moins de 25 ans	19,6	19,8	20,4	20,9	21,2	21,2	21,6	-	-	20,7	20,0	-	
25 à 49 ans	8,2	8,1	8,1	8,2	8,2	8,3	8,3	-	-	9,0	8,2	-	
50 ans et plus	5,8	5,8	5,8	5,9	6,1	6,1	6,2	-	-	6,7	5,8	-	

Prévision

(1) Les taux de chômage tiennent compte des résultats de l'enquête emploi de mars 2002.

sont par ailleurs stabilisées depuis le début de l'année 2002. Enfin, le faible niveau des premières entrées à l'ANPE observé depuis le début de l'année 2001 serait le signe que les jeunes sont moins nombreux que dans le passé à se présenter sur le marché du travail. Les sorties de l'ANPE augmentent quant à elles à nouveau depuis le début de l'année 2002, et particulièrement depuis l'été ; les entrées en stage comme les reprises d'emploi sont ainsi plus nombreuses qu'en 2001. La mise en œuvre du Plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) entraîne par ailleurs une forte augmentation des radiations administratives pour non présentation à une convocation. Celle-ci est néanmoins compensée en grande partie par une baisse des sorties pour absence au contrôle.

### **Le chômage des jeunes continue de monter régulièrement**

Les jeunes ont été les premiers touchés par la remontée du chômage, entamée dès mars 2001 pour les hommes de cette classe d'âge. Profitant d'une conjoncture favorable, mais aussi de dispositifs spécifiques en leur faveur, ils avaient été les principaux bénéficiaires de la baisse du chômage observée précédemment (200 000 jeunes chômeurs de moins entre début 1997 et début 2001).

Les fluctuations conjoncturelles du marché du travail sont traditionnellement plus marquées pour les jeunes que pour leurs aînés. En mars 2002, 42% des jeunes salariés occupaient un emploi « à durée limitée »<sup>(1)</sup> contre seulement 8% des salariés adultes. Or, ce type d'emploi s'ajuste plus rapidement aux fluctuations de l'activité. En outre, le travail temporaire, qui s'est fortement replié entre février 2001 et juillet 2002, concerne davantage les jeunes hommes que les jeunes femmes. Le chômage des hommes de cette tranche d'âge a ainsi augmenté régulièrement, d'environ 25 000 sur un an en octobre 2002 ; celui des jeunes femmes a en revanche progressé de moins de 10 000 sur la même période. Cette remontée du chômage des jeunes s'explique également par la fin de la montée en charge du dispositif emplois-jeunes et par le moindre dynamisme en 2002 des contrats en alternance par rapport à l'année précédente (290 000 entrées sur les dix premiers mois de 2002, contre 320 000 entre janvier et octobre 2001).

En octobre 2002, le taux de chômage des jeunes était en hausse de 1,0 point sur un an, à raison de +1,4 point chez les jeunes hommes et de +0,5 point chez les jeunes femmes. Il s'établissait ainsi à 21,6% des actifs de moins de 25 ans (19,6% des jeunes hommes et 24,2% des jeunes femmes), retrouvant son niveau de février 2000.

### **Seul le chômage des femmes de 25 à 49 ans diminue**

Le chômage des hommes et celui des femmes évoluent dans un sens opposé pour les adultes de 25 à 49 ans. En lien avec le fort ralentissement des créations totales d'emplois et plus particulièrement avec la baisse de l'emploi industriel, le chômage des hommes de cette catégorie augmente depuis mai 2001. Sa progression s'est néanmoins légèrement atténuée au cours des derniers mois, avec à peine 10 000 chômeurs de plus entre juin et octobre 2002, après +40 000 au premier semestre de 2002. Le nombre de femmes adultes au chômage poursuit au contraire sa lente diminution, avec environ 20 000 chômeuses de moins depuis le début de l'année. Cette évolution est à relier à la hausse encore soutenue de l'emploi salarié tertiaire marchand, majoritairement féminin (55% de femmes fin 2001, contre 30% dans l'industrie).

Fin octobre 2002, le taux de chômage des actifs de 25 à 49 ans s'établissait ainsi à 8,3%. En hausse de 0,6 point sur un an, celui des hommes a retrouvé son niveau d'avril 2000 (à 7,4%), tandis que celui des femmes a diminué de 0,4 point sur un an (à 9,4%).

### **Le chômage des hommes de 50 ans et plus continue d'augmenter**

Le chômage des actifs de 50 ans et plus avait baissé plus tardivement et moins massivement que celui des autres actifs. La baisse n'avait en effet débuté qu'en septembre 1999 pour cette tranche d'âge, bien après celle des jeunes (octobre 1996) et des adultes de 25 à 49 ans (septembre 1997). Le chômage était reparti à la hausse à la mi-2001. Le nombre d'hommes de 50 ans et plus au chômage a encore augmenté d'environ 15 000 en dix mois depuis le début de l'année 2002 ; le chômage des femmes de cette catégorie d'âge est en revanche quasiment stable sur la même période.

Pour les plus de 50 ans, au ralentissement général de l'emploi s'est ajoutée la diminution du nombre de bénéficiaires de préretraites. Le taux de chômage des 50 ans et plus a atteint 6,2% en octobre 2002, en hausse de 0,3 point sur un an.

### **L'offre de travail aurait moins progressé en 2002**

L'accroissement de l'offre de travail<sup>(2)</sup> aurait été un peu moins fort en 2002 que lors des années précédentes (+170 000 contre +190 000 en 2000 et en 2001).

(1) Contrat à durée déterminée, intérim, apprentissage et emploi aidé.

(2) Les évolutions de l'offre de travail (ou encore « population active potentielle ») sont composées des variations de la population active tendancielle et des effets des mesures de retraits d'activité sur la population active (stages, préretraites).

En effet, le vieillissement de la population se traduisant par une diminution de la population totale des 25-54 ans (classe d'âge la plus active), l'augmentation tendancielle de la population active s'atténuerait (+120 000 sur l'année après +145 000 en 2001)<sup>(3)</sup>.

A cette augmentation tendancielle s'ajoute toutefois l'effet net des politiques de l'emploi. Depuis la mi-2001, la convention de l'Unédic mettant en œuvre le Plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) a en effet entraîné l'extinction progressive de l'ARPE<sup>(4)</sup> et la suppression du dispositif de conventions de conversion. La baisse du nombre de bénéficiaires de préretraites de l'ARPE (environ -35 000 en 2002) ou des mesures d'accompagnement des restructurations (-10 000 début 2002) induit donc de moindres retraits du marché du travail qu'auparavant. Parmi les mesures de préretraites financées par l'État, la montée en charge du dispositif CATS<sup>(5)</sup> permet de compenser la baisse tendancielle du nombre de préretraités ASFNE<sup>(6)</sup>. Enfin, le nombre de bénéficiaires de stages d'insertion et de formation à destination des chômeurs serait en légère diminution sur l'ensemble de l'année.

(3) Sur la base des « Projections de population active 2001-2050 », Insee-Première n°838, mars 2002.

(4) Allocation de remplacement pour l'emploi.

(5) Cessation anticipée de certains travailleurs salariés.

(6) Allocation spécifique du fonds national pour l'emploi.

## La hausse du chômage reprendrait d'ici la fin du premier semestre de 2003

L'accroissement de l'offre de travail devrait être encore moins fort en 2003 (+120 000). L'augmentation tendancielle de la population active continuerait en effet de s'atténuer (+100 000 sur l'année). En outre, les effets nets du recul des dispositifs de préretraites sur l'augmentation des ressources en main d'œuvre seraient moitié moindres que les deux années précédentes (environ +20 000 contre +45 000 en 2002 comme en 2001). Les sorties du dispositif de l'ARPE devraient en effet être légèrement moins nombreuses en 2003. La baisse du nombre de préretraités de l'ASFNE continuerait également de ralentir. Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires du dispositif CATS poursuivrait sa lente progression. L'offre de stages d'insertion et de formation à destination des chômeurs serait quant à elle en légère diminution, conformément aux objectifs fixés dans le projet de loi de finances pour 2003.

Dans un contexte de stabilisation de l'emploi total, le ralentissement de l'offre de travail ne suffirait pas à empêcher la hausse du chômage jusqu'à la fin du premier semestre de 2003. Le taux de chômage augmenterait ainsi de 0,1 point sur le second semestre de 2002, pour atteindre 9,1% en décembre. Puis le taux de chômage augmenterait d'environ 0,2 point au cours du premier semestre de 2003 ; il s'établirait à 9,3% de la population active, retrouvant son niveau d'août 2000. ■

# Salaires

Le salaire mensuel de base (SMB) dans les entreprises d'au moins 10 salariés des secteurs concurrentiels non agricoles a légèrement ralenti au cours du troisième trimestre de 2002 (+2,5% en glissement annuel). Depuis la mi-2001, cette progression s'inscrit dans un contexte de relative stabilité, le glissement annuel oscillant entre 2,5% et 2,6%.

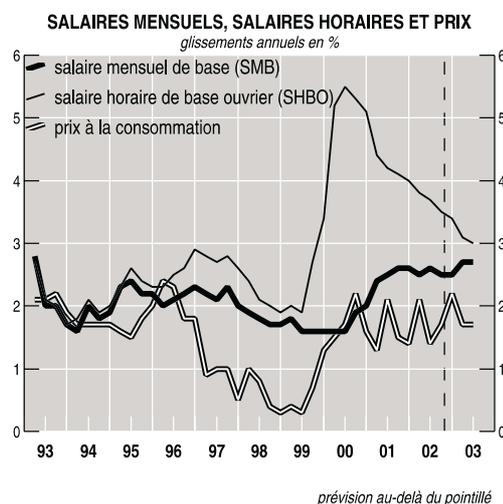
D'ici la mi-2003, le SMB devrait légèrement accélérer et sa progression pourrait atteindre +2,7% en glissement annuel en juin. En effet, malgré l'augmentation attendue du chômage, plusieurs facteurs contribueraient à cette accélération : les hausses de prix enregistrées depuis l'été 2002, l'atténuation progressive de la modération salariale liée à la réduction du temps de travail et l'effet du dispositif d'assouplissement des «35 heures».

Le salaire horaire de base des ouvriers (SHBO) devrait poursuivre son ralentissement au cours du premier semestre de 2003, le processus de réduction du temps de travail touchant progressivement à sa fin.

## La croissance du salaire mensuel de base est stable depuis la mi-2001

En juin 2002, le glissement annuel du salaire mensuel de base (SMB) dans les entreprises d'au moins 10 salariés des secteurs concurrentiels non agricoles a atteint 2,6%, contre 2,5% un an plus tôt.

Cette relative stabilité de la progression nominale du SMB depuis un an s'explique par plusieurs facteurs. Le SMB a bénéficié à la fois des hausses passées de l'inflation et de l'atténuation progressive des effets de la modération salariale consécutive à la réduction du temps de travail (RTT). En effet, les salariés passés aux «35 heures» suite à la baisse de la durée légale dans les entreprises de plus de 20 salariés sortent progressivement de la période de gel ou de modération des salaires<sup>(1)</sup>. En revanche, la remontée du chômage depuis la mi-2001 pèse sur les évolutions salariales et vient ainsi modérer la croissance du SMB.



## Les minima légaux ont été revalorisés au 1<sup>er</sup> juillet 2002

Selon les résultats provisoires de l'enquête Acemo du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, le SMB a augmenté de 0,6% au troisième trimestre de 2002, soit une évolution légèrement inférieure à celle enregistrée un an auparavant (+0,7%). Sur un an, la hausse est de 2,5%. Ce léger ralentissement résulte en partie de moindres revalorisations du Smic horaire et des garanties mensuelles de rémunération. La revalorisation annuelle du Smic horaire au 1<sup>er</sup> juillet<sup>(2)</sup> a été de +2,40% en 2002 contre +4,05% en 2001. L'écart provient à la fois d'une moindre inflation au mois de mai 2002, par rapport à l'année antérieure (effet de 0,8%), et du ralentissement de la progression du SHBO sous l'effet de la diminution des passages à 35 heures (effet de

(1) Une grande partie des entreprises ayant signé un accord de RTT a en effet prévu un gel ou une augmentation moindre des salaires, pendant une période de deux ans en moyenne. Pour les salariés passés aux «35 heures» selon les modalités de la loi Aubry 1, la moitié des accords prévoyait un gel des salaires. Cette proportion correspond à un tiers pour les salariés concernés par un accord «Aubry 2» (cf. «Les modalités de passage à 35 heures», Premières informations/premières synthèses, Dares, ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, février 2002).

(2) La revalorisation légale du Smic horaire au 1<sup>er</sup> juillet est égale à l'évolution des prix à la consommation des ménages ouvriers et employés, hors tabac, en glissement annuel de mai à mai, augmenté de la moitié de la hausse du pouvoir d'achat du SHBO, en glissement annuel de mars à mars. Certaines années s'ajoute un «coup de pouce».

## INDICE DES TRAITEMENTS BRUTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT INDICE DU SALAIRE MENSUEL BRUT DE BASE ET SALAIRES MOYENS PAR TÊTE

(évolution en %)

	Glissements semestriels					Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	2001		2002		2003	2000	2001	2002	2000	2001	2002
	1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>nd</sup> S.	1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>nd</sup> S.	1 <sup>er</sup> S.						
<b>Données non CVS</b>											
Indice des traitements bruts de la Fonction publique	0,6	0,7	0,6	0,7	0,0	0,5	1,4	1,3	1,2	1,0	1,4
Indice brut en pouvoir d'achat	-0,8	0,8	-0,9	-0,1	-0,9	-1,1	0,0	-1,0	-0,5	-0,7	-0,5
Salaire mensuel de base (S.M.B) <sup>(1)</sup>	1,5	1,1	1,4	1,1	1,6	2,0	2,6	2,5	1,7	2,4	2,5
S.M.B en pouvoir d'achat	0,0	1,2	-0,1	0,3	0,6	0,4	1,2	0,2	0,0	0,8	0,7
S.M.I.C (horaire)	0,0	4,1	0,0	2,4	0,0	3,2	4,1	2,4	2,2	3,6	3,2
Garantie mensuelle (salariés passés aux 35 heures)	0,0	2,9	0,0	1,8	0,0	1,5	2,9	1,8	0,7	2,2	2,3
Indice des prix à la consommation (tous ménages, y compris tabac)	1,5	-0,1	1,5	0,8	0,9	1,6	1,4	2,3	1,7	1,7	1,9
<b>Données CVS</b>											
Salaire Moyen par Tête (SMPT) <sup>(2)</sup>											
- dans les Administrations publiques (APU)	0,8	1,5	1,6	0,9	0,5	2,0	2,3	2,5	2,3	1,8	2,9
- dans le Secteur Marchand non agricole (SMNA)	1,6	1,6	1,2	1,4	1,5	2,8	3,2	2,6	2,5	3,2	2,7

Prévision

(1) Le salaire mensuel de base (S.M.B) est mesuré par l'enquête Acemo et porte sur les entreprises du secteur concurrentiel non agricole ayant un effectif de 10 salariés ou plus.

(2) Contrairement à l'indice des traitements de la fonction publique et au SMB, le SMPT tient compte de l'ensemble de la rémunération des salariés.

### LES DISPOSITIONS D'«ASSOUPLISSEMENT DES 35 HEURES»

Le projet de loi relative aux salaires et au temps de travail, adopté en première lecture par le Parlement en octobre 2002, vise à modifier certaines dispositions des lois «Aubry» sur l'aménagement et la réduction du temps de travail sur trois points : les minima légaux de rémunération, les allègements de cotisations sociales et le régime des heures supplémentaires.

Le premier volet concerne l'harmonisation progressive des multiples niveaux mensuels des minima salariaux, afin de revenir à un niveau unique de Smic le 1<sup>er</sup> juillet 2005. Elle se traduira par des revalorisations annuelles, adaptées à chaque type de garantie définie selon la date de passage aux 35 heures de l'entreprise et par une hausse du Smic horaire. A l'horizon de juin 2003, elle n'aura pas de conséquences sur les salaires.

Le second volet vise la simplification progressive du dispositif global d'exonérations de cotisations sociales, les entreprises n'étant plus à terme distinguées selon la durée collective qui y est pratiquée. Il devrait permettre de compenser l'impact sur les coûts salariaux de la convergence vers le haut des multiples SMIC.

Le dernier volet vise la mise en place d'un nouveau régime d'heures supplémentaires, et pourrait avoir des conséquences sur les salaires dès le premier trimestre de 2003. Les principales dispositions de ce volet sont :

- le seuil (en terme de taille d'entreprise) de déclenchement du repos compensateur obligatoire pour les heures supplémentaires effectuées au-delà du contingent est porté de dix à vingt salariés.
- le renvoi à la négociation collective de la fixation du contingent annuel d'heures supplémentaires ; en l'absence d'accord, le contingent légal s'applique. Ce contingent vient d'être relevé par décret de 130 à 180 heures.

- une inversion de la pratique de bonification des quatre premières heures supplémentaires : en l'absence d'accord négocié, les quatre premières heures supplémentaires au-delà de la durée légale (de la 36<sup>ème</sup> à la 39<sup>ème</sup> heure) donneront lieu à majoration salariale, alors que la seconde loi «Aubry» privilégiait par défaut le repos compensateur. La majoration de la rémunération de ces heures supplémentaires s'élèvera à 25% pour les entreprises de plus de 20 salariés et à 10% pour les entreprises de 20 salariés et moins. Pour un salarié qui effectue habituellement 39 heures hebdomadaires, la hausse théorique du salaire mensuel qui en résultera est de 2,6% dans les entreprises de plus de 20 salariés et de 1,0% dans les entreprises de 20 salariés et moins.

Lorsque les heures supplémentaires habituelles sont intégrées dans le SMB, pour les salariés dont la durée habituelle de travail est supérieure à 35 heures (environ 20% des salariés des entreprises de 20 salariés et plus et 50% des entreprises de 10 à 19 salariés en juin 2002), l'application de la loi devrait conduire à une hausse du SMB dès le premier trimestre de 2003. Toutefois, pour les entreprises qui n'intègrent pas les heures supplémentaires habituelles dans le SMB ou si un accord prévoit le maintien du repos compensateur ou bien encore si les majorations des quatre premières heures supplémentaires sont intégrées dans les revalorisations habituelles, l'impact de cette disposition sera nul sur le SMB.

Au total, compte tenu d'hypothèses sur la part des salariés concernés par ces différents cas, l'impact de cette inversion de la pratique de bonification des heures supplémentaires serait de + 0,1% sur le SMB et de +0,2% sur le SMPT au premier trimestre de 2003. ■

0,6%) ; enfin il n'y a pas eu de «coup de pouce» cette année (effet de 0,3%). S'agissant des garanties mensuelles de rémunération<sup>(3)</sup>, qui concernent les différentes générations de salariés passés «aux 35 heures», elles ont été revalorisées de 1,80% au 1<sup>er</sup> juillet 2002, contre 2,85% au 1<sup>er</sup> juillet 2001.

### **Le salaire horaire de base des ouvriers poursuit son ralentissement**

Le salaire horaire de base des ouvriers (SHBO) poursuit son ralentissement, l'effet de la diffusion de la réduction du temps de travail s'amenuisant. Selon les résultats provisoires de l'enquête Acemo, le SHBO a progressé de 3,5% en glissement annuel en septembre 2002, contre 4,1% un an plus tôt. Cette décélération est mécaniquement liée à celle de la baisse de la durée collective du travail, mesurée dans les enquêtes Acemo<sup>(4)</sup>. Cette durée s'établit à 35,7 heures au troisième trimestre de 2002, soit une baisse de 1,2% par rapport au même trimestre de l'année dernière, après une baisse de 1,8% entre septembre 2000 et septembre 2001.

### **Le salaire mensuel de base accélérerait au premier semestre de 2003**

La progression du SMB devrait se stabiliser à 2,5% en glissement annuel sur l'année 2002, après une hausse de 2,6% en 2001. Le SMB devrait légèrement accélérer au premier semestre de 2003, sous l'effet conjugué d'une inflation dynamique en 2002 (+2,3% attendu en décembre 2002, après +1,4% en décembre 2001), de l'atténuation progressive des effets de la modération salariale liée à la RTT et des nouvelles dispositions sur les heures supplémentaires dans les entreprises qui ne sont pas passées aux «35 heures» (cf. encadré). Cependant, l'accélération du SMB devrait être modérée par la progression attendue du chômage, qui continuerait de peser négativement sur le pouvoir de négociation des salariés.

Au total, la progression en glissement annuel du SMB devrait atteindre 2,7% en juin 2003, après +2,5% en décembre. Le pouvoir d'achat du SMB

progresserait ainsi de 0,2% en glissement annuel en décembre, après une hausse de 1,1% en juin 2002 ; la croissance reprendrait ensuite et atteindrait 0,9% en juin 2003.

Par ailleurs, le nombre de salariés accédant à la RTT devrait être moindre début 2003 qu'il ne l'avait été un an auparavant, la baisse de la durée légale dans les petites entreprises ayant probablement produit le maximum de ses effets début 2002. De ce fait, le SHBO devrait poursuivre son mouvement de décélération : le glissement annuel s'établirait à 3,0% en juin 2003, contre +3,8% un an plus tôt.

### **La progression des traitements de la Fonction publique reste modérée**

L'indice des traitements bruts de la Fonction publique d'État a progressé de 1,3% en 2002, après une hausse de 1,4% en 2001. Deux revalorisations du point d'indice sont intervenues cette année : une de 0,6% en mars et une de 0,7% en décembre ; aucune revalorisation n'est prévue pour le premier semestre de 2003.

Compte-tenu des effets de structure (notamment l'effet «Glissement Vieillesse Technicité»), le salaire moyen par tête (SMPT) dans les administrations publiques progresserait de 1,5% en glissement annuel mi-2003, contre 3,1% un an plus tôt. ■

(3) La revalorisation légale des garanties mensuelles de rémunération pour les salariés passés «à 35 heures» est égale à l'évolution des prix à la consommation, hors tabac, en glissement annuel de mai à mai, augmentée de la moitié de la hausse du pouvoir d'achat du SMBO, en glissement annuel de mars à mars. Elle n'intègre donc pas les effets de la baisse de la durée sur le SHBO. Elle ne peut faire l'objet de «coups de pouce».

(4) Il faut toutefois nuancer l'ampleur de cette baisse de la durée du travail. D'une part, pour un certain nombre d'entreprises qui n'ont pas reçu d'aide incitative de la première loi «Aubry», la baisse de la durée collective peut provenir pour partie de modifications du mode de décompte de la durée du travail, en excluant par exemple des pauses ou des jours fériés. D'autre part, la non prise en compte des entreprises de moins de dix salariés dans l'enquête Acemo conduit à surestimer la baisse au moins jusqu'à la fin 2001.